

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2021-Exp-017**

**AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE**

**Commission Alpes-Ain**

**du Conseil Scientifique Régional de du patrimoine naturel**

**AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2021-00085-041-002

Dénomination du projet : capture et détention temporaire de spécimens de Rainette verte à des fins pédagogiques

Lieu des opérations : Isère (prélèvement et relâcher), Rhône (détention)

Bénéficiaire : Thierry Lengagne, CNRS UMR 5023 - LEHNA, Université Lyon 1

**MOTIVATION OU CONDITIONS**

Dans les pièces fournies, il n'y a pas le descriptif détaillé des opérations qui seront réalisées, en particulier sur le relâcher des individus. Cependant ces éléments sont présentés dans le rapport de la DREAL : relâcher sur le lieu de capture, compétences de la personne chargée de la mise en œuvre, précautions sanitaires. Il manque tout de même le délai de conservation des animaux en captivité, ainsi que des éléments sur la population d'origine des rainettes.

Sous réserve du respect des engagements présentés dans le rapport de la DREAL et compte-tenu du faible nombre d'individus concernés et du caractère temporaire de la captivité, ces opérations ne semblent pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des populations.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DÉFAVORABLE

FAIT LE 23/03/2021

SIGNATURE :

